

## CHRONIQUE TECHNIQUE

### Le Palais des Congrès de Liège

#### *Pourquoi un Palais des Congrès ?*

La Ville de Liège a entrepris la construction, au Jardin d'Acclimatation (1), d'un Palais des Congrès dont l'inauguration, en mai 1958, peu de temps après l'ouverture de l'Exposition Internationale et Universelle de Bruxelles, constituera l'une des grandes manifestations de la « Saison Liégeoise 1958 ».

Cette réalisation répond à un double objectif.

Liège entend d'abord mettre à la disposition des organisateurs de congrès et de conférences internationales un complexe d'installations et de services digne du rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'ouest de l'Europe.

La vocation internationale de Liège s'inscrit dans la géographie, qui en a fait le point de rencontre de grandes voies de communication intra-européennes (Paris-Berlin, Amsterdam-Bâle). Liège se trouve au cœur même de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, dont la Meuse constitue l'axe le plus central. Hier capitale d'un Etat indépendant, aujourd'hui métropole de la Wallonie, la « Cité ardente » devient, de plus en plus, le « centre européen des grands congrès ». A l'heure actuelle plus d'une trentaine de congrès internationaux, dont plusieurs réuniront de 1.500 à 2.000 participants, sont déjà inscrits pour tenir leurs assises à Liège en 1958.

Liège a une autre mission à remplir : elle aspire à un rayonnement intellectuel et artistique en rapport avec son rang de première ville de langue française de Belgique.

Pour affirmer son caractère de centre culturel, Liège trouvera au Palais des Congrès des locaux et des installations appropriés aux techniques modernes de la culture, qui compléteront très heureusement l'équipement, déjà remarquable, dont elle dispose actuellement.

#### *La Régie « Le Palais des Congrès ».*

Créé par la Ville de Liège, avec des capitaux entièrement publics (2), dans lesquels l'Etat intervient d'ailleurs pour une large part, il était normal que le Palais des Congrès de Liège soit organisé en régie.

La régie « Le Palais des Congrès » existe, légalement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1957. Instituée par Arrêté Royal du 9 mai 1956 (3), elle est une des premières régies « autonomes » créées, en Belgique, sous l'empire de l'Arrêté du Régent du 18 juin 1946.

On sait que ce type de régie se distingue des autres services communaux à caractère industriel ou commercial — appelés couramment « régies » — en ce qu'elle est gérée en dehors des services généraux de la commune, en ce qui comporte « la séparation

d'avec le patrimoine général de la commune, de la partie de ce patrimoine affectée spécialement à l'exploitation » de la régie. Elle doit aussi faire l'objet d'un Arrêté royal particulier, constatant que le service concerné réunit les conditions voulues pour être effectivement organisé en régie.

Conçu et géré comme un service public, le Palais des Congrès de Liège constituera une nouvelle et importante réalisation du municipalisme en Belgique.

#### *Le parti constructif et architectural.*

La construction du Palais des Congrès a été confiée au Bureau d'Architecture et d'Urbanisme « L'Equerre », auquel on doit notamment un remarquable « survey » sur la région liégeoise, dont les résultats sont en cours de publication. Entamés en avril 1956, les travaux se poursuivent très activement. On prévoit l'achèvement du gros-cœuvre pour le 31 juillet 1957 et, de toute manière, le palais sera *complètement terminé pour le mois de mai 1958*.

Construit dans un style élégant et confortable, le Palais des Congrès aura des lignes amples, dont la sobriété rappellera les bâtiments de l'O.N.U., à New-York, ou de l'U.N.E.S.C.O., à Paris. Il se présentera sous la forme de volumes simples et élémentaires, mis en valeur par la végétation variée du « Jardin d'Acclimatation » et la haute qualité des matériaux employés.

D'un volume de 120.000 m<sup>3</sup> (1), le Palais des Congrès s'étendra le long de la Meuse sur 165 mètres. Il comportera cinq étages, totalisant une hauteur d'environ 20 mètres, et la profondeur du corps principal sera de 60 mètres.

L'espace nécessaire à l'édification du bâtiment a été trouvé grâce à l'appoint d'une bande de terrain de 12 mètres de large et de plus de 300 mètres de long récupérée sur la Meuse. Ainsi régularisé au gabarit prévu pour la zone du pont de commerce, le fleuve conservera, devant le palais, une largeur variable de 120 à 135 mètres, dans un espace libre de plus de 200 mètres.

Le Palais des Congrès étant bâti en pleine zone alluviale, il a fallu prévoir un système de fondations qui assure la parfaite étanchéité de la base du bâtiment. Les fondations se trouvent en effet à plusieurs mètres en dessous du niveau de la Meuse et il faut combattre également l'infiltration des eaux de la « Dérivation », qui coule quelques dizaines de mètres plus loin.

Le système adopté comprend la réalisation de près de 600 pieux Franki, surmontés de locaux cuvelés recouverts d'une couche de béton et d'une triple épaisseur de roofing.

Le bâtiment proprement dit aura une ossature en béton armé et les diverses parois, intérieures et extérieures.

(1) Non compris le garage qui constituera une construction adjacente au palais.

(1) A l'emplacement de l'ancien « Mosan ».

(2) Le coût total du palais se chiffre, d'après les dernières estimations, à environ 250 millions de francs.

(3) *Moniteur Belge* n° 216 du 3-8-1956, p. 5.152.

rieures, seront réalisées au moyen de blocs de béton de chaux multicellulaire.

Tant au point de vue du cadre qu'à celui des communications, le palais sera idéalement situé : le Jardin d'Acclimatation a l'avantage d'être un endroit calme, aéré, reposant, proche cependant du centre de la ville; d'autre part, le palais s'élèvera juste en face de l'héliport international et sera à moins de 900 mètres de la gare des Guillemins.

On peut affirmer que le Palais des Congrès sera l'un des complexes les plus modernes et les plus perfectionnés du genre.

\* \* \*

Le Palais des Congrès comportera trois grandes sections, entièrement distinctes, mais conçues et agencées de telle manière que des liaisons puissent s'établir aisément et rapidement entre elles : la section « Radio et T. V. », la section « Restauration » et la section « Congrès ». La première sera gérée par la Radiodiffusion Nationale Belge, la deuxième sera affermée à un concessionnaire, tandis que la troisième sera exploitée directement par la Régie « Le Palais des Congrès ».

#### *Radio et télévision.*

Une section du palais sera affectée à des studios de radio et de télévision, qui donneront régulièrement des représentations théâtrales, chorégraphiques, musicales, ainsi que des séances de variétés et de cabaret.

La présence des studios et installations de radio et de télévision permettra d'assurer la retransmission des débats, ainsi que de procéder sur place à des interviews. En outre, les congressistes qui le désirent auront la possibilité d'assister, sans quitter le palais, à des spectacles variés et de qualité.

#### *Restauration.*

Une deuxième section du palais sera constituée par des services de restauration et de délassement.

Elle comprendra : un café, une cafeteria, un restaurant, une salle de repos et de lecture, un bar permanent et une grande salle de banquets pouvant contenir 1.200 convives. Cette salle, qui sera entièrement vitrée du côté du fleuve, sera équipée de deux offices et d'un dispositif de cloisons mobiles permettant notamment d'y tenir simultanément deux banquets totalement indépendants.

Les avantages et commodités qui en résulteront pour les congressistes sont, ici encore, évidents

#### *Congrès.*

La troisième section, la plus grande, sera réservée à la tenue de Congrès et de Conférences internationales. Elle sera également le siège d'activités culturelles diverses, telles que des conférences (littéraires ou scientifiques), des séances d'études, ainsi que des manifestations artistiques organisées par les studios de radio et de télévision.

Le palais sera doté de locaux, d'installations et de services, spécialement étudiés pour permettre la tenue simultanée de deux ou trois congrès ou conférences internationales.

Immédiatement après le grand hall d'entrée, il y

aura, au niveau du parc, une vaste *salle des pas perdus* de 100 mètres de long, où se trouveront les vestiaires, les toilettes, les bureaux et cabines téléphoniques (avec lignes dérivées pour la presse en priorité), ainsi que d'autres commodités : télégraphe, poste, agence de voyage et service d'hôtellerie, change, banque, rayons de journaux et de librairie, boutiques de fleurs, souvenirs, colifichets, etc... Une galerie permanente d'expositions artistiques y sera aménagée.

La salle des pas perdus, en liaison immédiate avec la section restaurant-café-salle de repos, sera surmontée, au premier étage, d'un *grand foyer* ouvert sur la Meuse. Celui-ci sera pourvu de nombreux fauteuils clubs et doté de dispositifs d'indications visuelles ou sonores relatives aux travaux des congrès. Il comportera deux galeries où pourront être exposés des documents, livres, revues, brochures, plans et graphiques se rapportant aux thèmes des congrès.

#### *Trois salles de congrès.*

Le grand foyer desservira trois salles de congrès, entièrement isolées les unes des autres, d'une contenance respective de 1.000 à 1.100, 500 et 200 places.

Les trois salles seront munies chacune :

- 1) de *fauteuils inamovibles*, avec tablette de travail escamotable, et de sièges amovibles susceptibles d'être disposés de diverses manières, notamment en cas de Conférence officielle;
- 2) d'une *installation complète d'amplification*, comprenant des micros répartis dans la salle à raison de 1 par 4 ou 6 personnes;
- 3) de *cabines d'interprétation simultanée*, logées à mi-hauteur dans le tissu interstitiel séparant les salles, et du *matériel complet d'interprétation*;
- 4) d'*installations cinématographiques et radiophoniques* permettant la projection de films et de documents (épidiascopes), la prise de son (radio) et de vues (télévision);
- 5) de *tribunes spéciales pour la presse*, situées au même niveau que les cabines d'interprétation;
- 6) de *trois entrées distinctes*, pouvant être réservées éventuellement aux délégués, au public et à la presse.

Grâce à un système de transmission intérieure par câble, les travaux des congrès pourront être suivis simultanément dans plusieurs salles au moyen de la télévision sur grand écran. *Des manifestations groupant 2.000 personnes et plus* pourront ainsi se tenir au Palais des Congrès.

Il est à noter que la salle de 500 places aura la forme d'un théâtre et sera spécialement équipée en vue de représentations artistiques.

#### *Salons de réception et Services administratifs.*

Les trois salles donneront accès, du côté de la tribune, à un *deuxième foyer*, totalement séparé du premier, où pourront se tenir les délégués lors des Conférences officielles. Un bar amovible pourra y être installé. A proximité, se trouveront *deux ou trois salons*, réservés aux Bureaux des congrès (Président, Secrétaire général, etc.), ainsi qu'une série de *bureaux entièrement meublés*, destinés aux services des secrétariats généraux des congrès : dactylographie,



le RoNEo  
ir dossiers

S.A.

polycopie des documents, traduction, dessin, reproduction de plans et microfilms, archives, etc.

Des bureaux similaires sont prévus au deuxième étage, où seront en outre aménagés : une salle d'information et de rédaction, avec bar, pour la presse; des salons d'interview (radio, T.V. et presse); des salons d'audition de journaux radiophoniques ou télévisés; un bureau d'émission et de diffusion des avis destinés aux congressistes. Un salon spécial pour les interprètes, avec bar également, sera installé au troisième étage.

#### *Salles de commission.*

Indépendamment des trois salles de congrès, une dizaine de *salles de commission*, ouvertes sur un troisième foyer, seront établies sous la salle des pas perdus, au niveau du quai de la Meuse. Ces salles seront pourvues de cabines d'interprétation simultanée et munies chacune de sièges et de tables amovibles. Certaines d'entre elles seront séparées par des cloisons transformables, qui permettront d'adapter le nombre et la dimension des locaux aux besoins des différents congrès.

\*\*

La liaison entre les divers locaux et services du palais sera assurée par un réseau téléphonique intérieur, pour lequel on prévoit 80 postes. Certains bureaux seront reliés au réseau extérieur, notamment les bureaux destinés aux secrétariats des congrès.

Les différents étages seront réunis par plusieurs cages d'escaliers, des ascenseurs et des escalators à marche réversible; en outre, un escalier de 20 mètres de large conduira de la salle des pas perdus au grand foyer.

#### *Autres commodités.*

En plus de ce qui précède, les usagers du Palais des Congrès jouiront des services spéciaux ou commodités ci-après :

- a) un *bureau général de renseignements*, desservi par un personnel polyglotte, sera à leur disposition dans le grand hall d'entrée;
- b) le palais sera doté d'un *service de santé*, où des premiers soins pourront être donnés;
- c) un *parcage spécial*, composé de deux aires de stationnement superposées pour 230 voitures, avec service intérieur de « *dispatching* », sera aménagé à l'entrée du jardin;
- d) les traducteurs auront à leur disposition une *bibliothèque spécialisée*, comprenant les principaux dictionnaires et lexiques en langues étrangères;
- e) les congressistes pourront déposer leurs serviettes, documents, etc., dans des *casiers individuels*.
- f) le *prêt et le placement de drapeaux et d'inscriptions en lettres découpées* formant le nom ou l'objet des congrès, seront assurés par les services du palais;
- g) le fonctionnement des installations et appareils divers mis à la disposition des congressistes fera l'objet d'un *contrôle permanent* par des techniciens attachés à l'établissement.

Le palais sera également pourvu d'un *embarcadère*. Une liaison directe par bateaux sera établie entre le Palais des Congrès et les Palais de Coronmeuse, où les organisateurs de congrès pourront disposer de trois grands halls d'exposition. Il sera ainsi possible, lors

de certains congrès, d'organiser des expositions annexes dans l'un de ces palais, et inversement, des congrès organisés dans le cadre de certaines grandes foires, comme la Foire Internationale de Liège, pourront aisément se tenir au Palais des Congrès. En outre, l'embarcadère permettra d'organiser, au départ du palais, des excursions sur la Meuse et le canal Albert.

Ajoutons qu'en liaison avec diverses activités nautiques, une piscine à ciel ouvert, dotée d'une installation d'épuration des eaux, sera construite en amont du bâtiment.

\*\*

Dans le cadre de la préparation de la « Saison Liégeoise 1958 » la Ville de Liège a constitué une « Commission des Congrès et des Conférences internationales », que préside M. Maurice DENIS, Député-Echevin de Liège, assisté d'un Vice-président, M. François PEROT, Président du Centre National de Recherches Métallurgiques, et d'un Commissaire, M. Eugène-Jean PROST, Administrateur-Délégué de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion.

Cette Commission, dont le siège est établi à l'Echevinat des Services industriels et des Régies de la Ville de Liège (1), est notamment chargée des relations avec les organisateurs des congrès et des conférences internationales qui se tiendront au Palais des Congrès de Liège.

*Bureaux d'études et entreprises ayant collaboré, à ce jour, aux travaux de construction du Palais des Congrès de Liège :*

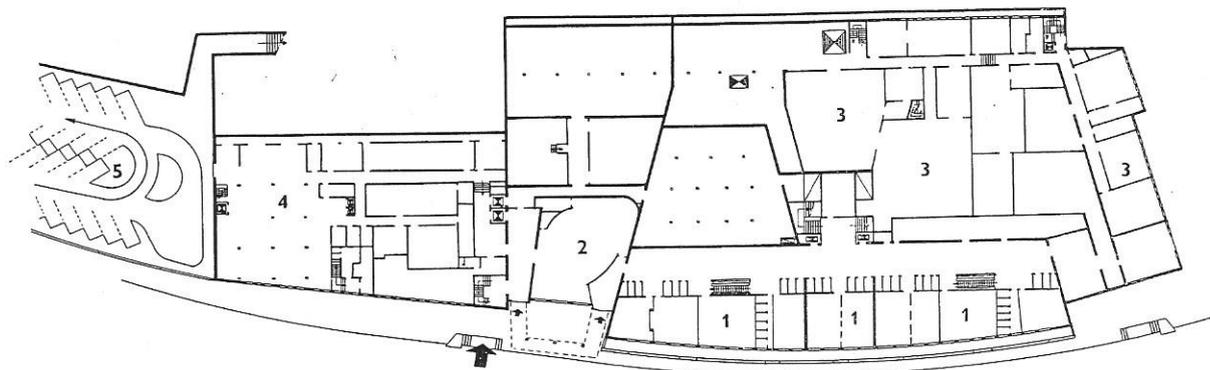
#### I. — Bureaux d'Etudes.

Architectes : Bureau d'Architecture et d'Urbanisme L'EQUERRE, rue des Vingt-Deux, 16-20, Liège.  
Béton armé : M. l'Ingénieur Arnold BAGON, avenue Victor Hugo, 8, Liège.  
Chauffage central : M. l'Ingénieur Odilon WITMEUR, rue Vinave, 95, Grivegnée.  
Ascenseurs-Escalators, Electricité : M. l'Ingénieur Albert FAUCONNIER, rue Laneau, 45, Bruxelles.  
Acoustique : M. l'Ingénieur Auguste RAES, avenue Brugmann, 513, Bruxelles.  
Châssis métalliques : M. l'Ingénieur Jean PROUVE, rue de Louvois, 10, Paris II<sup>e</sup>.

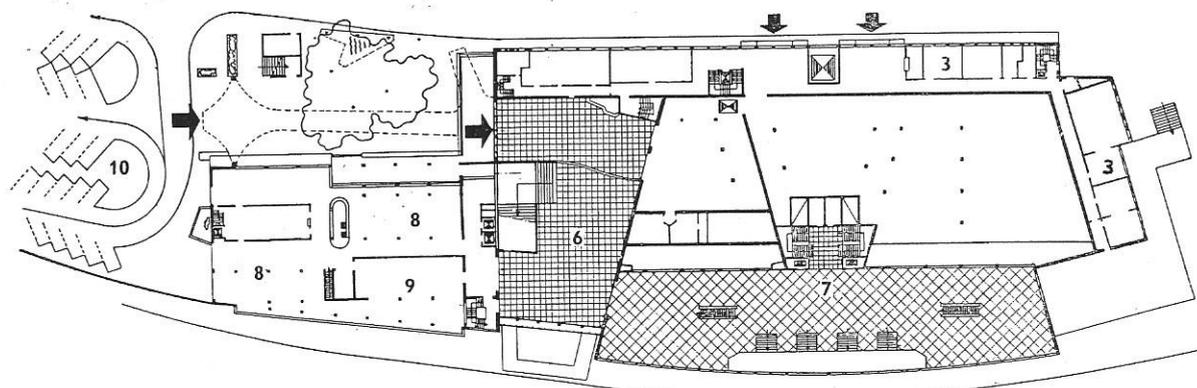
#### II. — Entreprises.

Démolitions : M. Antoine BRAJKOVIC, rue Jolet, 37, Herstal.  
Gros-œuvre : S. A. Louis DUCHENE, rue du Centre, Strée-lez-Huy.  
Fondations : S. A. PIEUX FRANKI, rue Grétry, 196, Liège.  
Etanchéité du cuvelage : Nicolas PETIT & Fils, avenue de la Croix-Rouge, 150-156, Bressoux.  
Fournitures métalliques : S. A. C. MAMBOUR, rue Ste-Ivette, Huy.  
Matériel de bétonnage : SOCIETE GENERALE DE MATERIEL D'ENTREPRENEURS, rue de l'Evêque, 57, Anvers.  
Ciment : ciment à haute résistance fourni par la S. A. COCKERILL-OUGREE, Seraing.

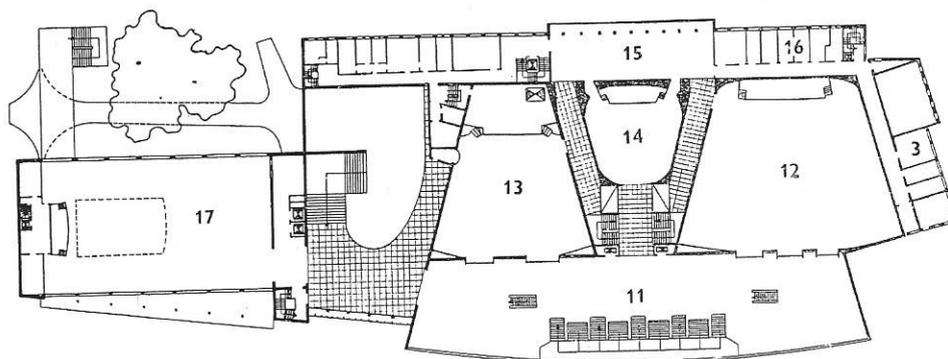
(1) 31, Boulevard Frère-Orban, Liège (tél. : 52.57.32).



← LA MEUSE  
Etage au niveau du quai.



La Meuse.  
Etage au niveau du parc.



Premier étage.

1. Salles de commission.
2. Bar des congressistes.
3. Télévision et Radio.
4. Cuisines du complexe Restauration.
5. Parcage souterrain.
6. Grand hall.

7. Salle des pas perdus.
8. Restaurant et café.
9. Salle de repos et de lecture.
10. Parcage à l'air libre.
11. Grand foyer.
12. Salle de 1.000 à 1.100 places.

13. Salle de 500 places.
14. Salle de 200 places.
15. Foyer des délégués.
16. Bureaux pour les Organisateurs.
17. Salle pour bals et banquets.